



ADOUR COTEAUX
SYNDICAT MIXTE D'ADDITION D'EAU POTABLE

9 avenue François Mitterrand-65600 Séméac
Tel : 05.62.36.56.84 – Fax : 05.62.36.93.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux le vingt neuf mars le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Syndicat, sous la présidence de Monsieur DUFFAU Serge.

Date de la convocation : 15 mars 2022

Date de publication : 31 mars 2022

Secrétaire de séance : monsieur DUFFRECHOU Denis

Présents : ZYTYNSKI Christian – LABORDE Philippe – SOLANET Bernard – DUFFRECHOU Denis
LAFFAYE Jean – DESPAUX Stéphanie – SAVIN Claudine – LAPASSET Jean-Louis –
CAZABAT Jean pascal – JOURET Christian – SEITE Jean-Paul – FOUREL Valérie –
MASSET Didier – CAJARE Eric - DUFFAU Serge – DUPONT Raymond – CAMES Colette

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRE C 265 A OLEAC DEBAT (65350)

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que le SMAEP Adour Coteaux est propriétaire de nombreux ouvrages d'art (réservoirs et château d'eau). L'un deux, réalisé en 1962, a été construit sur la parcelle cadastrée section C n° 208 (anciennement C n° 181) à Oléac-Debat pour avoir été acquise de Monsieur Etienne Achille-Fould le 29 mars 1963. A sa construction, le réservoir, semi-enterré est constitué d'une cuve de 120 m³. En 1985, le SIAEP Adour Coteaux a engagé une réflexion sur une extension du réservoir, d'une part, et sur le renforcement du réseau desservi par ledit réservoir d'Oléac-Debat desservant les communes de Sabalos et Dours, d'autre part. L'extension du réservoir, par création d'une seconde cuve de 120 m³, a nécessité l'acquisition d'une emprise foncière supplémentaire au droit du réservoir existant. Monsieur Etienne Achille-Fould, propriétaire de la parcelle C n° 180, confrontante au réservoir existant, a cédé une partie de cette parcelle pour la construction du nouveau réservoir. Toutefois, à ce jour, aucun acte n'est venu régulariser cette situation. Actuellement, ladite parcelle est la propriété de Madame Christine Debarnot, pour l'avoir acquise par droit successoral de Monsieur Etienne Achille-Fould. Cette parcelle a fait l'objet d'un plan de division réalisé le 19/04/2021 par un géomètre-Expert. Ainsi, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'acquérir la parcelle C n° 265, correspondant à l'emprise du nouveau réservoir, pour l'euro symbolique. Par ailleurs, Monsieur le Président informe que Madame Christine Debarnot est disposée à céder cette parcelle au SMAEP Adour Coteaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Décide l'acquisition de la parcelle C n°265 à Oléac-Debat pour une contenance de 0ha02a22ca (222 m²)

Décide que la vente se fera au prix principal de 1 €.

Précise que les frais d'acte seront à la charge du SMAEP Adour coteaux.

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Indique que la présente délibération, sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées.

Séméac le 31 mars 2022

Le Président
Serge DUFFAU

